Image not found or type unknown

La communication du bailleur sur les Charges locatives

Par **FREDERIC Diana**, le **27/03/2017** à **02:03**

Bonjour,

Je suis locataire et mon bailleur a réalisé des dépenses augmentant considérablement le montant des charges (+ 491,38 euros à payer en plus de la provision mensuelle).

Je voudrais savoir si mon bailleur aurait dû m'informer au préalable de ses dépenses envisagées compte tenu de l'impact sur le montant global des charges générales ?

Merci pour les réponses que vous pourrez m'apporter.

dayana

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés